

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.12.157.B

**Coulée verte -
Travaux de
sécurisation des
passerelles : avenant
n°2**

LE SIX DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2012**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.12.157.B**

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

COULEE VERTE - TRAVAUX DE SECURISATION DES PASSERELLES : AVENANT N°2

Le GrandAngoulême a en charge l'entretien du chemin de randonnée « la Coulée Verte » et tous les travaux afférents au maintien de ce lieu de promenade.

Un marché a été lancé, selon la procédure adaptée (MAPA) au sujet de travaux de sécurisation des passerelles de la « Coulée Verte » situées sur les communes de Saint-Yrieix sur Charente, Angoulême et Fléac. Il a été notifié à l'entreprise LEONARD BATIMENT, le 30 décembre 2011, pour un montant de 144 032,76 € HT.

Un premier avenant a été approuvé par délibération n°139 B, lors du bureau communautaire du 22 novembre 2012 pour des travaux supplémentaires d'un montant de 8 202,58 € HT.

Il convient aujourd'hui de passer un avenant n° 2 afin de prendre en compte d'autres travaux supplémentaires.

En effet, pour permettre la continuité des travaux dans des conditions optimales, il convient d'ajouter :

- un montant en moins-value de 1 395,43 € HT concernant la passerelle n°5 pour la modification de travaux sur la démolition, gros-œuvre, serrurerie et réfection des peintures.
- un montant en plus-value de 199,52 € HT pour la passerelle n°6 concernant des modifications de travaux de serrurerie et de réfection des peintures.
- un montant en plus-value de 1 205,11 € HT pour la passerelle n°7 concernant des travaux supplémentaires de démolition et gros-œuvre.
- un montant en plus-value de 1 298,29 € HT pour la passerelle n°8 concernant des travaux supplémentaires de démolition, gros-œuvre et serrurerie.
- un montant en plus-value de 1 727,43 € HT pour la passerelle n°9 concernant des travaux supplémentaires de serrurerie.

Le montant total de l'avenant n°2 est de 3 034,92 € HT € HT, ce qui induit une augmentation de 7,80 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 20 novembre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 2 au marché de travaux de sécurisation des passerelles de « la Coulée Verte » situées sur les communes de Saint-Yrieix sur Charente, Angoulême et Fléac, relatif à des travaux en plus-value et moins-value pour un montant total en plus-value de 3 034,92 € HT

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense à l'article 2314 – rubrique 414 du budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 décembre 2012	<u>Affiché le :</u> 12 décembre 2012